



Décision d'attribution des marchés et lettre-commande/infructuosité

Enregistrement

Référence : GA-EN-S06-09

Version/Date Création : 1.0/Décembre 2021

Version /Date de dernière modif : 1.1/Octobre 2025

Page 1 sur 1

DECISION N° **9541** /26/DG/DAG/S-DGAMP/DMP/SCSAMP/WA DU **02 OCT 2026**
PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES COMMANDE RELATIVES A LA DEMANDE
DE COTATION N°06/26/DCO/SDCC/CIPM DU 24/07/2026 POUR LA FOURNITURE DE
TROIS (03) LOTS DE MATÉRIELS QUINCAILLERIE DANS LE CADRE DE LA
CONVENTION AFD CCM 1787 01 X A LA SODECOTON.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON

- Vu** L'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et des Groupements d'Intérêt Economique révisé le 30 janvier 2014 ;
Vu La Loi N°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des entreprises Publiques ;
Vu Le Décret N°2018/355 du 12/06/2018 portant règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu Les Statuts de la SODECOTON ;
Vu La Résolution N°4 du 20/06/2016, portant nomination du Directeur Général de la SODECOTON ;
Vu La Résolution N°17/SODECOTON/CA/PCA du 29/12/2023 portant adoption de la directive de gestion des marchés de la SODECOTON ;
Vu La Résolution N°18/SODECOTON/CA/PCA du 29/12/2023 portant délégation de Certaines attributions du Conseil d'Administration de la SODECOTON au président dudit Conseil;

Considérant Le Dossier de Demande de Cotation N°06/26/DCO/SDCC/CIPM du 24/07/2026 pour la fourniture de trois (03) lots de matériels quincaillerie dans le cadre de la convention AFD CCM 1787 01 X à la SODECOTON;

Considérant La Lettre N°061/26/SDCC/CIPM du 10/09/2026 du Président de la CIPM de la SODECOTON;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les **ETS T5** sont retenus comme adjudicataires des lettres commande relatives à la Demande de Cotation susmentionnée :

LOTS	SOUSSIONNAIRE	MONTANT HT EN FCFA	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI D'EXCUTION
1	ETS T5 BP : GAROUA	4 000 000	4 770 000	90 jours à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations ;
2		9 735 000	11 608 988	90 jours à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations ;
3		19 000 000	22 657 500	90 jours à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ARMP (pour publication)
- P/CIPM
- Affichage
- Archives



Le Directeur Général,

MOHAMADOU BAYERO

Développons durablement le septentrion

SOCIETE ANONYME MIXTE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE : 1 510 000 000 FCFA
Registre du Commerce & de Crédit Mobilier RC/GOU/2007/B/71 - N° contribuable : M057400000146H
Direction & Siège Social : B.P. 302, Tél. 227 10 80, Fax 22 27 20 68 GAROUA - E-mail : sodecoton@sodecoton.cm
Délégation de YAOUNDE : B.P. 304 - Tél & Fax : 222 20 19 72 - Délégation de DOUALA : B.P. 1699, Tél. & Fax : 233 42 46 03
Correspondant en France : GEOCOTON 53. Avenue Victor Hugo - 75016 Tél. : 33(0)1 42 99 53 00 - Fax : 33(0)1 43 59 54 54

CERTIFIED
ISO 9001



	Décision d'attribution des marchés et lettre-commande/infructuosité	Enregistrement
		Référence : GA-EN-S06-09
		Version/Date Création : 1.0/ Décembre 2021
		Version /Date de dernière modif : 1.1/ Octobre 2025
		Page 1 sur 1

COMMUNIQUE N° 9547 /26/DG/DAG/S-DAMP/DMP/SCSAMP/WA DU 02 OCT 2026
PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS D'ATTRIBUTION LETTRES COMMANDE RELATIVES A LA DEMANDE DE COTATION N°06/26/DCO/SDCC/CIPM DU 24/07/2026 POUR LA FOURNITURE DE TROIS (03) LOTS DE MATÉRIELS QUINCAILLERIE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AFD CCM 1787 01 X A LA SODECOTON.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON COMMUNIQUE :

Les résultats d'attribution de la Demande de Cotation N°06/26/DCO/SDCC/CIPM du 24/07/2026 pour la fourniture de trois (03) lots de matériels quincaillerie dans le cadre de la convention AFD CCM 1787 01 X à la SODECOTON, se présentent ainsi qu'il suit :

LOTS	SOUSSIONNAIRE	MONTANT HT EN FCFA	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI D'EXCUTION
1	ETS T5 BP : GAROUA	4 000 000	4 770 000	90 jours à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations ;
2		9 735 000	11 608 988	90 jours à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations ;
3		19 000 000	22 657 500	90 jours à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

Ledit attributaire est par conséquent invité à bien vouloir se présenter, au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent la diffusion du présent communiqué, à la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua pour l'établissement des lettres commande correspondantes.

Par ailleurs, le soumissionnaire n'ayant pas été retenu, pour les motifs ci-après, est prié de passer retirer ses offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, celles-ci seront détruites. Il s'agit de :

LOT	SOUSSIONNAIRE	MOTIFS
1	MCL CORPORATION SARL B.P : 1871 GAROUA	Éliminé pour non satisfaction du critère éliminatoire relatif à l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des prestations durant les trois (03) dernières années
2		
3		

Le Directeur Général

Ampliations :

- ARMP (pour publication)
- P/CIPM
- Affichage
- Archives



MOHAMADOU BAYERO

COMMUNIQUE N° _____ /26/DG/DAG/S-DGAMP/DMP/SCSAMP/MH DU _____

Développons durablement le septentrion

SOCIETE ANONYME MIXTE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE : 1 510 000 000F CFA
 Registre du Commerce & de Crédit Mobilier RC/GOU/2007/B/71 - N° contribuable : M057400000146H
 Direction & Siège Social : B.P. 302, Tél, 227 10 80, Fax 22 27 20 68 GAROUA - E-mail : sodecoton@sodecoton.cm
 Délégation de YAOUNDE : B.P. 304 - Tél & Fax : 222 20 19 72 - Délégation de DOUALA : B.P. 1699, Tél. & Fax : 233 42 46 03

CERTIFIED
ISO 9001

